L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 18 OCTOBRE 1868. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS

NOUVELLE-ORLEANS:
DIMANCHE MATIN, 18 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI.

Pour les détails et l'heure, voir nos annonces.

Par G. Léonard, à la salle d'encan, rue de Chartres, à 10 heures—200 lots habillements d'hiver et articles de commerce, 100 caisses bottes, souliers et brodequins; et 100 caisses chapeaux.

Par J. Déjan Jr., à la salle d'encan, rue Gravier, coin Carondelet, à 11 heures—Grande vente sans réserve ou limite, de beaux meubles, plusieurs cartes et draks, &c.

Par S. Guinault, à 10 heures, rue Bourbon, St. entre Bienville et Dauphine—Tout l'ameublement de la maison.

Par Louis Stern & Bros. à 10 heures du matin, à leur salle d'encan, coin Magnolia et Gravier—Grande vente à crédit, de 1000 caisses de bottes, souliers et brodequins faite spécialement pour ce marché.

Par R. Scott au No 8 de la rue de Chartres, marchandises sèches, habillements, lingerie, chapeaux, &c.

☞ Achetez vos conserves et chocolats chez M. Ernest Turpin, 83 Vieille-Levée.

Grande vente à crédit.—MM. Louis Stern & Bros vendront lundi, 19 octobre, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan rue des Magnolias No 33 et rue Gravier No 96—1200 caisses de bottes, souliers et brodequins composant un assortiment convenable pour le commerce de la campagne, et d'importation récente. On verra dans l'annonce relative à cette vente les conditions de crédit qui sont offertes pour de bon papier de ville à échéance. Cet encan, qui sera continué jusqu'à ce que tout soit vendu, sera lieu sans aucune limite ou réserve.

☞ Nous appelons l'attention du public sur la vente de belles meubles qui se fera par le ministère de B. Guinault, notre voisin, demain lundi, à 10 heures du matin. Ces meubles ont été reçus de Paris et sont de l'ameublement de la maison Bourbon et Dauphine. Le vente comprend le stock du premier et du second étage. Pour les détails, voyez l'annonce.

On trouvera la liste des lettres à la 2me page.

Seconde Page.

Nos lecteurs trouveront à la seconde page un article de fond, la chronique de notre collaborateur Albert Fabre, des nouvelles d'Europe, le récit du duel de M. Rochefort avec M. Barroche fils, le feuilleton, etc.

DERNIERE SEMAINE.

La semaine qui commence demain est la dernière pendant laquelle on pourra se faire entre guérir. Il y a encore quinze mille personnes à inscrire. Que les conservateurs qui ont à compter de racheter la Louisiane du joug qu'elle subit ne négligent donc pas de remplir leur devoir. Ce sont les abstentions, à la dernière élection, qui nous ont amenés la situation actuelle. S'abstenir aujourd'hui équivaut à passer à l'ennemi.

AVIS D'ELECTION DU SHERIF.—L'avis d'élection du shérif que nous avons publié hier était incomplet, car il ne mentionnait que quatre électeurs présidentiels à élire, tandis qu'il y en a sept. Nous publions aujourd'hui l'avis complété et corrigé en rapportant que chaque votant doit voter pour les sept électeurs présidentiels de l'Etat, en même temps que pour le candidat congressional de son district. Les votants du second district congressionnel auront de plus à voter pour un représentant pour le court terme en remplacement du Col. Mann.

ASSOCIATION DE PROPRIETAIRES.

Nous apprenons que la liste déposée chez MM. E. Girardey & Cie, 17, Exchange Place, pour la formation d'une association des propriétaires fonciers de la Nouvelle-Orléans, association ayant pour objet la protection de leurs intérêts, est déjà signée par une foule de noms connus de toutes les parties de la ville et principalement du Premier et du Quatrième District. Nous engageons les propriétaires du Second et du Troisième District qui ne l'ont pas encore fait, à y apposer leurs signatures. L'affaire intéresse les petits comme les grands propriétaires et il est important pour le succès du mouvement que tous y contribuent.

UNE ENTREPRISE UTILE.—Enfin la compagnie d'entrepôt et d'Elevator de la Nouvelle-Orléans s'est organisée le 14 par élection, pour la direction, d'hommes dont les noms seule sont une garantie d'honnêteté, d'habileté, et par conséquent de succès. M. L. J. Higby a été choisi comme président, M. Leo. Higby pour secrétaire et MM. Jos. H. Oglesby, James T. Tucker, S. A. Stockdale membres du Bureau. C'est donc là une des plus sérieuses entreprises qui aient jamais été fondées dans notre ville et nous pouvons ajouter avec assurance, qu'elle est due de celles qui promettent les plus riches résultats, soit pour la compagnie soit pour la ville. Voulant doubler la capacité de l'Elevator, la compagnie a décidé d'ouvrir des livres de souscriptions au bureau de M. J. H. Oglesby & Co, rue Tchoupitoulas No 71, et au bureau de M James T. Tucker, rue Carondelet No 26, et au bureau de l'Elevator. Nous ne connaissons pas de meilleur placement, l'établissement en question n'ayant pas de dettes et devant donner un revenu dès le principe. Nous invitons les capitalistes à profiter de l'occasion et à se transporter dans un des bureaux si dessus mentionnés, où tous les renseignements nécessaires leur seront fournis, pour qu'ils puissent opérer en pleine connaissance de cause.

MARCHANDISES SECHES.—Nos lecteurs remarqueront plus loin une annonce de Mme J. Franche qui a fait faire dans la Maison Maurice, au coin des rues Camp et Poydras un débaillage de nouveautés de saison, qui constitue le stock le plus riche et le plus complet de la ville et qui est mis en vente à un prix aussi près défient pour le bon marché. Les dames de la Nouvelle-Orléans trouveront toujours dans les hautes magasins de la Maison Maurice, que les marchandises les plus élégantes, les plus fraîches et les mieux choisies.

PHOTOGRAPHIE.—Nous appelons l'attention du public sur l'annonce de cet habile photographe, M. Anderson, qui a transféré son établissement de la rue du Camp, No 61 à la rue du Canal No 183, près de l'Hôtel de Chirac. Dans ce nouveau local, M. Anderson a fait des installations supérieures à toute qui a été essayé jusqu'ici dans ce pays pour exécuter des travaux photographiques, et il est prêt à démontrer qu'ils peuvent être meilleurs sous notre ardent soleil que sous tout autre climat. Voyez l'annonce où sont données de fort intéressants renseignements.

$55.—Magnifiques machines à coudre de Grover & Baker, pour familles, avec les derniers perfectionnements, au prix de $55, au No 182, Canal.

INTÉRESSANT POUR TOUS.—Voici un nouveau remède aux maux les plus ordinaires tels que rhumatismes, névralgie, plaies invétérées, ulcères, &c..... L'effet est merveilleux. Achetez donc et vous regretterez de ne pas l'avoir connu plus tôt. Ce fameux remède est le "Pain Paint" qu'on trouve chez tous les pharmaciens et qui est devenu pour eux un objet de commerce actif. Le "Pain Paint" guérit de nombre de maladies.—Ne l'oubliez pas.

ARTICLES DE HAUTE NOUVEAUTÉ.—M. W. Dauphin, rue du Canal, No 140, commencera demain lundi, la vente de ses articles de haute nouveauté. On sait que la maison Dauphin a tant l'admiration de la place, par la supériorité de ses marchandises qui se font remarquer tout à la fois par le goût, l'éclat et la fraîcheur. Les dames devraient s'empresser d'aller visiter ces brillants articles pour profiter du prix de gros, ce qui est un moins une économe de 50 pour cent.

ASSOCIATION.—MM. D. ROCA et A. ROVIRA annoncent aujourd'hui qu'ils ont formé sous cette une association pour le commerce de bois de charpente et de tout article appartenant à cette ligne d'affaires. MM. D. Roca et Rovira occupent le chantier tenu précédemment, au coin des rues Robertson et Promenade Carondelet, par M. J. Petit qui a cessé retire des affaires et qui recommande à ses amis et clients la nouvelle maison.

TRAMWAY.—M. F. A. Gonzales annonce à ses amis et au public qu'il a transféré son bureau et déposé général de cigares de l'omnibus Union et Carondelet au coin des rues Carondelet et Commune. L'excellence des cigares de M. Gonzales lui garantit que la vogue le suivra partout où il voudra transférer son établissement.

FOURNEAU DE CUISINE SANS PAREIL.—MM. Auch Jr., et Gable, 115 rue Poydras, entre Camp et Magazine, sont chargés de la vente du fourneau de cuisine incomparable de Pratt et Wentworth qui a obtenu la plus grande médaille à l'Exposition de Paris et plus de vingt premiers prix aux Etats-Unis. Voir l'annonce.

FÊTES.—Les amateurs de chasse et les marchands de la campagne trouveront chez M. Paul Adams, rue Toulouse No 29, un grand assortiment de tentes de 8 à 12 pieds, ordinaires, fins et extra fins qu'ils vendront à prix avantageux, par lots ou en détail.

RÉDUCTION DE PRIX.—Voulant écouler rapidement leurs marchandises, MM. PEPIN & TURCOTTE, rue du Canal No 131, à côtés Tonto, ont baissé encore leurs prix et les maintiendront au taux réduit une semaine de plus. Une annonce qu'on lira plus loin contient la liste des principaux articles dont la maison Pepin & Turcotte a fait l'ouverture. Nous invitons les acheteurs, particulièrement les dames, à aller visiter le magnifique stock de manteaux de soie qui a été mis en vente par cette maison à un prix bien au dessous du prix courant, en faisant observer que ce qui n'aura pas été vendu dans le courant de la semaine, sera offert à l'encan, vers la fin du mois.

DERNIERE SEMAINE.

Agence de manufactures françaises.—Nous signalons au commerce l'annonce de M. P. Brierre qui vient d'ouvrir rue de Chartres No 5, son bureau d'agence pour les toiles de Bertrand-Milcent, de Cambrai et de Courtrai, et pour les produits de différentes manufactures françaises. M. B. tierre pourra faire au commerce des conditions très avantageuses. Nous le recommandons avec plaisir à la confiance des acheteurs.

INNOVATION AU BIENARK.—Les propriétaires de cet établissement populaire vont faire sous peu l'ouverture d'un salon au premier, au dessus du café, salon où les consommateurs trouveront des déjeuners chauds et froids, de nature à satisfaire les gourmets et qu'on pourra arroser de vins, de bière ou de liqueur d'excellente qualité. Les prix seront modérés et la chère excellente.

GROCERIES, VINS FINS ET LIQUEURS.—M. F. W. Seiler, vient d'ouvrir rue Carondelet, No. 3, une grocerie bien assortie avec comestibles et conserves de tout genre, vins et liqueurs. On livrera les marchandises aux familles, à domicile, sans frais de transport. Voir l'annonce.

CHEVEUX ET PARURES.—L'importance qu'a prise dans la toilette des dames le département de la coiffure, donne un intérêt particulier à tout ce qui s'y rattache, soit à l'économie à apporter dans les achats. C'est donc une bonne nouvelle que leur apporte M. Félix Sarou, quand il leur annonce qu'elles trouveront dans son magasin, 14 rue Baronne, près la rue du Canal, à vingt cinq pour cent meilleur marché que dans toute autre maison, les nombreux articles qui composent cette branche d'industrie, tels que cheveux, de toutes couleurs et toutes longueurs, parures en jais, nacre et acier, fleurs, voiles, couronnes etc. On trouvera également dans son magasin un assortiment très frais d'articles de parfumerie des premières maisons de Paris. Bon goût et bon marché, tel est le problème difficile mais non impossible à réaliser que M. Sarou a voulu résoudre, et il appartient à ses belles clientes de dire s'il a réussi.

BIJOUTERIE.—Parmi tous les changements que subit en ce moment la rue du Canal, entre Bourbon et Dauphine, on remarque le magasin de bijouterie de E. Priollaud, près de la coiffeurie Bellanger, le voisinage est de bon augure, et la grande confiance que M. Priollaud a su mériter dans cette spécialité est un garant de succès.

GROCERIE.—Nous signalons aux familles l'annonce de MM. I. G. Berry & Co, 71 rue du Camp, qui livreront à domicile, sans frais de transport, tous les articles de grocerie et comestibles qu'on achètera chez eux.

$55.—Les meilleures machines à coudre du monde, pour familles, s'achètent au dépôt de la Cie. Grover & Baker, 182, Canal, moyennant la faible prix de *cinquante-cinq* piastres. Elles sont garanties pour 3 ans.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—17 octobre.

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN 111, rue du Canal.

Ci-devant encognure Bienville et Chartres.

6 heures A. M.	.....	69 degrés
12 "	.....	76
3 " P. M.	.....	79
6 " "	.....	72

EXPOSÉ DU JUGE AREL AU GRAND JURI—Voici quelques extraits de l'exposé du juge de la Cour criminelle au Grand Juri:

"Avec une population dont plus des deux tiers appartiennent à la race blanche, les opérations de cette Cour indiquent qu'il y a en moyenne plus de cinq criminels de couleur contre un blanc. Le caractère des crimes commis est de nature à ébranler les bases de la confiance qui est absolument nécessaire pour l'avantage mutuel des deux races de notre population. Une grande majorité de ces criminels sont des nègres des campagnes paroissiales voisines qui ont été attirés dans cette grande ville par l'espoir d'y vivre dans l'oisiveté et en cherchant dans le vol des moyens d'existence. Quelques uns des voleurs les plus audacieux appartiennent à cette classe. Beaucoup d'entre eux s'introduisent dans les maisons comme domestiques et quand ils s'y connaissent les êtres de la maison, ils disparaissent en laissant sous quelque prétexte et s'accroient avec d'autres voleurs pour commettre des vols avec effraction d'une audace inouie. Les témoignages rassemblés dans nombre de cas ne permettent pas de douter que ces vols ou larcins ont été commis grâce à des renseignements fournis par des domestiques. Ces faits font un tort grave à la société. Beaucoup de familles qui ont besoin de domestiques auxquels ils pourraient donner un intérieur confortable et de bons gages, n'osent pas se prendre dans la crainte d'être volées. Cet état de chose a un grand avantage pour les familles blanches qui apprennent aussi forcément l'économie et le travail, mais c'est une grande perte pour les gens de couleur honnêtes et industrieux. Un grand nombre de ces derniers se voient refuser de l'emploi et se voient privés de nombreux bienfaits d'existence pour eux et leurs familles dans aucune cause que la défiance causée par d'indignes voleurs. La proportion de criminels de couleur par rapport aux criminels blancs est comme quinze est à un, au égard à la proportion des deux races dans la population totale, ce qui indique une démoralisation terrible dans la population de couleur, principalement parmi les affranchis.

"C'est là un sujet du plus profond intérêt pour l'Etat et l'ordre social, et il importe d'y apporter un prompt remède. Ces gens ne peuvent trouver dans leur condition pour leur inhabileté et leurs déprédations. Ils sont bien portants, valides, et le travail s'offre à eux dans les districts ruraux de toutes les parties de l'Etat. Avec un climat qui souvient à leur et à leur organisation, avec des gages bien plus rémunérateurs que n'en obtiennent habituellement les cultivateurs dans d'autres pays, ce mal n'a pas de raison d'être, et pour y remédier il faut toute la sagesse des législateurs, la vigilance et l'impartialité des jurés, la fermeté des Cours de l'Etat, la discrétion des hommes politiques, et les avis bienveillants des gens honnêtes et intelligents pour engager ces bonnes à retourner à la campagne où à y rapporter de l'industrie et un genre de vie conformes à l'honnêteté.

"Messieurs du grand juri, plusieurs d'entre vous appartiennent à la race de couleur, vous avez d'ailleurs moyens de sonder la cause de cette désorganisation et de faire aux autorités civiques et aux sur les dispositions à prendre pour éviter le emploi aux jeunes voleurs et aux qui commettent des larcins. Convaincu que l'humanité de mes prédécesseurs et mon propre intelligence d'où les juges affect sur les dominants, je considère qu'il sera de mon devoir de recourir à une répression plus énergique et suivant les coupables pour de plus longs termes aux travaux forcés dans le pénitencier de l'Etat.

"C'est en vue du sujet de méditation que de voir que la garde nombreuse de la population de couleur fait à leur race le nombre de [illegible] Sévérité de tout genre et des criminels et [illegible] population de couleur active pu[illegible] les coupables devant la justice. Après l'élection présidentielle, il n'y aura pas d'élection dans l'Etat avant quelque temps, ce qui donnera aux affranchis une occasion de comprendre combien la prospérité d'une industrie honnête est préférable à l'agitation politique. Combien conservateurs de la paix publique, je dis aux gens de couleur en toute sincérité, que s'ils désirent être utiles et respectés et vivre confortablement, ils doivent se montrer probes et industrieux; s'ils préfèrent l'oisiveté et le vice ils n'en retireront d'autre fruit que le déshonneur, d'autre récompense que le Pénitencier."

Le reste de rapport est consacré aux maisons de jeu et de prostitution, dont le nombre va toujours croissant; le juge signale un grand juri le danger qui résulte d'un pareil état de chosse pour les bonnes mœurs et l'ordre social.

GRAND MEETING SUR LA PLACE CONGO.—Un grand meeting a eu lieu hier soir sur la Place Congo, conformément à une convocation du comité central des clubs indépendants. Par une résolution unanime de ce comité, notre estimable concitoyen, Gabriel de Fériet, avait été désigné pour présider le meeting. (Voir la liste des vice présidents et secrétaires dans notre partie anglaise.)

Les résolutions adoptées expriment les sentiments bien connus des démocrates du Sud, leur attachement à la Constitution, etc, et se terminent ainsi:

Résolu que nous ne voyons rien dans le résultat des élections qui doit en rien décourager dans différentes parties du pays, qui puisse nous décourager et nous empêcher de faire tous nos efforts pour assurer le succès du parti démocratique dans la présente campagne politique, convaincu que nous sommes que les faibles majorités déjà réduites des radicaux peuvent être aisément balayées par une action énergique et décisive de notre part.

Résolu que dans ce conflit nous considérons qu'il est du devoir de tout blanc de s'enregistrer, on d'essayer de s'enregistrer, afin de pouvoir voter avec nous, et que nous condamnons comme manquant à leur nom, à leur lignée et à leur couleur, et comme infidèles à la haute mission de liberté donnée à notre race, tous ceux qui ne le font pas. Ceux qui ne sont pas pour nous sont contre nous."

Après la lecture des résolutions, plusieurs orateurs distingués, entre autres le professeur Dimitry et le juge Brangbo, ont été entendus. L'honorable Albert Voorhies, ex-lieutenant-gouverneur, a prononcé un discours en français qui a été fort applaudi et que le manque d'espace nous est, hélas de reproduire.

LES GARDES DE PENDLETON, JRS.—Ce club de jeunes gens, qui compte environ 60 membres, s'est formé en procession hier soir pour aller recevoir deux guirlandes, une à la résidence de M. Pilié, rue Royale et l'autre à la résidence de Miss B., rue Julie. Ils ont rencontré rue St Charles une procession de plusieurs centaines de nègres, sans qu'il en soit résulté aucun tumulte.

LES ENFANTES DE SEYMOUR.—Ce club espagnol s'est formé en une procession hier soir, ayant à sa tête son digne président, M. Gabriel Prats, et son lieutenant, le maréchal, M. V. Pianesiles, pour aller recevoir trois guirlandes, la première présentée par Mme Forgnet, rue St-Pierre; la seconde offerte par Mlle J. Tremé, rue Moreles, et la troisième offerte par Mlle Angèle Benedits. Cette triple cérémonie a été fort intéressante.

ACADÉMIE DE MUSIQUE—Demain lundi doit avoir lieu la représentation d'ouverture d'une fameuse troupe de ballet parisien, du théâtre Niblo, de New York, avec quelques charmeuses comiques. Voir l'annonce.

LA POLICE.—Le capitaine Badger a retiré ses hommes hier, avec la détermination de laisser le capitaine Woodruff livrer tout seul ses propres batailles. Comment finira cet imbroglio? Le major J. J. Williamson a reçu un message lui annonçant que "le capitaine de nouvelle fabrique avait établi une station de police rue Tchoupitoulas et un nouveau service pour tout rendre. Les deux forces agiront donc ensemble et dans quelle harmonie! On dit qu'abandonne de biens ne nuit pas. Non, quand il s'agit de bien réel. Mais quand il s'agit d'argent de police, créature de dérision partie, on peut dire qu'il y a abondance de maux. Qui nous en délivrera?

Législature de la Louisiane.

SENAT.—M. Ray rapporte une résolution jointe, relative à la limite constitutionnelle de la session.

Le comité rapporte que la session commencé légalement le 29 juin et que au cours de 120 jours doit être comptée à partir de cette date et non du 22 juin, la session par empêchement militaire n'ayant pu commencer que le 29. Les dimanches et les fêtes doivent être comptés et non exceptés dans les 120 jours.

Le comité rapporte que l'assemblée générale ne serait pas compétente à s'ajourner pour siéger encore après la période de 120 jours (commençant le 29) et finissant lundi 26 octobre et que l'assemblée fera la clôture de la session actuelle le 26 octobre 1868.

Le rapport est approuvé ainsi que la résolution d'une monnaie fiscale.

Le bill de M. Bacon pour assurer la clôture des taxes de 1867 dans la ville de la Nile Orléans est passé finalement.

M. Campbell, président de la délégation de la ville de Jefferson, rapporte les amendements sur le bill intitulé: "Acte pour aider à la construction du canal de la Nile Orléans et de l'île aux Vaisseaux, dans le but d'assainir et de développer plus efficacement les terres marécageuses sur les derrières de la ville de la Nile Orléans." Le rapport est signé par MM. Campbell, Bacon, Coupland, Packard, Pinchback, Monette, Todd, Braughn et Smith.

Le canal doit partir de quelque point sur le fleuve dans Jefferson, le long de Gentilly jusqu'au Bayoula.

Le bill a été référé de nouveau au comité et au comité des améliorations intérieures conjointement et envoyé à l'impression.

M. Lynch rapporte en faveur de Geo. W. Reagan (trad) contestant le siège de R. H. Day (rép) de la Lowndes.

M. Thompson demande un délai qui lui est accordé pour présenter un rapport de minorité.

Une résolution priant autorisant le comité nommé pour faire une enquête sur le bureau d'enregistrement à siéger pendant les vacances et à recevoir le *per diem* tant qu'il sera employé.

Un mémoire relatif à Eug McArthy, juge de paix à Alger, est la et une résolution sur lesquel est référée au comité spécial nommé pour s'occupe du rapport du grand juri sur les charges proférées contre lui.

Le bill du Sénat déterminant plus complètement les devoirs et les pouvoirs des jurés de police en connexion avec la construction et les réparations des levées dans les paroisses, passe finalement.

Plusieurs compagnies d'assurances sur la vie sont exemptées d'impôt.

Un message du gouverneur annonce qu'il a signé le bill du chemin de fer de Mandeville et de Sulphur Springs.

L'amendement de la Chambre au bill d'entre gistrement est adopté.

Le bill permettant aux avocats de plaider dans cet Etat sans subir d'examen préalable pourvu qu'ils exhibent une licence d'un autre Etat, est adopté finalement.

Le chemin de fer des casernes et de Gentilly est mis à l'ordre du jour de mardi.

Le sénat s'ajourne.

CHAMBRE—A un bout d'une heure d'attente la Chambre se trouve en nombre.

La chambre reçoit un message du gouverneur renvoyant avec son veto le bill de la Chambre intitulé "Un acte pour autoriser la ville de le Conseil municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans à pourvoir, par l'émission et la vente d'obligations pour un montant de $5,000,000, au rachat des billets de ville et à la liquidation d'autres dettes."

(La place convenable aujourd'hui pour donner la traduction complète de ce veto que l'on trouvera en entier dans notre partie anglaise. Nos complimentons le gouverneur de ce veto et nous engageons tous les conservateurs à être à leur poste lundi pour le soutenir et s'opposer à l'adoption d'une loi renversée pour la ville.)

Les objections du gouverneur se basent sur ce que la nouvelle loi autorise la ville à emprunter un million de dollars en obligations portant intérêt à 6 p c et on, sur ce que la ville ne peut entreprendre de payer ou sur l'intérêt des dites obligations, ou, sur ce qu'elle ne peut pourvoir *absolument* de quatre à six cent mille dollars par an des revenus de la ville, sur ce que les pouvoirs de l'agent financier sont illimités au point qu'il pourrait vendre les cinq millions d'obligations à 50 cents la pièce, sur ce qu'en outre la ville ne possède pas un sou, et sur ce que dans la situation, cet il serait impossible de vendre les obligations à 80 cts à la piastre.

"Je suis en faveur, dit le gouverneur, du rachat de ce papier-monnaie et je désire que ce rachat se fasse promptement, mais je ne puis donner mon assentiment à un bill qui impose à la ville un million de dettes de plus que cela n'est nécessaire et qui l'oblige à payer sur seule dette six millions d'intérêt en or, ou, au taux nommé de l'or, $6,280,000 en monnaie courante et une somme totale de 13 millions 280 mille piastres en vingtaine."

Le gouverneur déclare que le remède est très simple et il propose ce qui suit:

1—Le ville devrait être autorisée à émettre des obligations ne portant pas plus de 6 0/0 d'intérêt en monnaie courante, payables en 4 ou 10 ans à l'option de la ville, et qui seraient échangées au pair pour des billets de la ville. Une taxe de un dore de un pour cent serait perçue pour payer l'intérêt et fournir un fond d'amortissement.

2—Un sixième des recettes brutes du Trésor serait mis de côté chaque mois et appliqué au rachat des billets de ceux qui préféreraient attendre plutôt que d'échanger leurs billets contre des obligations.

3—Il serait interdit au trésorier de payer un billet de ville, et ceux qui sont dans le Trésor devraient être détruits et toute nouvelle émission prohibée.

4—La loi portera que le papier des Etats-Unis serait seul reçu en paiement des taxes et des autres créances de la ville.

La discussion du veto est renvoyée à lundi à 1 heure et fixée comme ordre du jour spécial.

Sur motion de Harry Lott, (coul.) des Rapides, la Chambre vote par 36 oui contre 22 non, les frais de voyage et *per diem* depuis le commencement de la session à M Michael Casey (trad.) venu de Lafayette pour contester le siège de M. Judice (dém.), système qui fait payer au peuple double frais pour une seule législature.

Peter Harper, du comité judiciaire, présente un rapport de majorité rapportant pendant le passage de la résolution jointe portant que "toutes les deux Chambres s'ajourneront le lundi, jour courant, elles resteront ajournées jusqu'au mardi 10 novembre 1868.

Crawford, de Franklin, du même comité, présente un rapport de minorité disant "que l'art. 39 de la Constitution limite cette première session à une période de 120 jours à partir du commencement de la session, et que toute législation votée après cette période sera nulle."

M Crawford recommande donc que l'ajournement le 16 octobre ait lieu sine die.

Carrell, d'Orléans, du même comité, présente le rapport suivant:

La Constitution de l'Etat, (Art. 39) limite la présente session à une période de 120 jours qui expirera lundi 26 courant. Aucune affaire ne peut être faite ni ancune loi passée après le 26, et toute session de cette législature entre cette date et le 1er lundi de janvier 1869 ne serait pas constitutionnelle, et soit donc d'opinion que la résolution ne passe pas.

J'ajouterai que tout en étant satisfait de voir un ajournement sine die le 16, je ne recommande pas cet ajournement comme obligatoire. Ce serait une reconnaissance de la convocation de la Législature par le soi disant Bureau d'enregistrement, qui a été une usurpation d'autorité inconstitutionnelle, et qui nous rendrions étrangers à cette convocation notre position après le lundi, 19 courant.

Le rapport de la majorité est accepté, et la résolution de prendre un congé du 16 courant au 10 novembre est déposée sur le bureau sur motion.

La Chambre constituée en comité général examine le bill 222 sur le revenu. Les conventions sont ajoutés à la liste des établissements religieux exemptés de la taxe.

Le bill du Sénat 60 pour amender l'art. 854 du Code de procédure est lu une troisième fois et passé avec un amendement. Le bill du Sénat 101 pour incorporer le "Lone star pledge association de la Nouvelle-Orléans est passé.

La Chambre s'ajourne pendant la discussion de la résolution d'ajournement.

Séance du soir. 27 membres seulement sont présents. Après quelques minutes d'attente, la Chambre n'étant pas en nombre pour délibérer, s'ajourne à lundi.

$55.—Prix de New-York pour les machines à coudre de Grover & Baker, leur prix, garanties pour 2 ans. Bureau, 182, Canal.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Nouvelles Européennes.

Madrid, 17—Aguirre a été nommé président de la Cour Suprême.

Londres, 17.—Le gouvernement espagnol a nommé Rios Rosas ministre en Angleterre.

Le général Dulce, qui a été nommé capitaine-général de l'île de Cuba par les autorités espagnoles, a refusé la place par raison de santé.

Paris, 17—La *Gaulois*, journal, publie l'histoire d'une tentative faite pour tirer sur Prim, à Madrid. Le coupable a été arrêté, mais relâché sur les instances de Prim.

Madrid, 17—Le mouvement a été changé pour le conformer au mouvement de France.

Ros, de Olona, comte d'Almina, a été nommé capitaine-général de Cuba.

Serrano et Topete ont été reçus avec enthousiasme à Sarragosse.

Nouvelles de la Havane.

La Havane, 17—Il a été officiellement annoncé qu'une rencontre avait eu lieu entre une bande d'insurgés et les troupes espagnoles à Jonas, où les premiers avaient été battus.

Des avis télégraphiques d'Haiti disent que les révolutionnaires ont eu d'autres dissensions entre eux. Trois des meneurs principaux ayant été proclamés présidents par leurs troupes respectives. Salnave gagnait du terrain.

Nouvelles de Washington.

Washington, 17—Evarts est de retour de New York. Il a eu une entrevue avec le Président et Schofield, secrétaire de la Guerre.

Le Revenu de l'intérieur a reçu aujourd'hui $250,000.

L'état financier du Trésor pour la semaine est le suivant:

Reçus de circulation fractionnelle $516,000; versé à la Nile Orléans, $100,000; à New York $100,000; à Cincinnati, $100,000 pour les deux villes; aux banques nationales, $150,000; garanties déposées pour la circulation nationale, $242,000,000; pour les dépôts publics $38,000,000. Billets de banques nationales émis pendant la semaine, $111,000. Circulation totale, $320,000,000; circulation fractionnelle retirée pendant la semaine, $500,000.

Le général Sherman a lancé un ordre de campagne appelant les troupes à faire preuve de courage de certains officiers et soldats de son commandement dans les récents engagements avec les Indiens. Il mentionne spécialement la troupe du col. Fort, qui a tué plusieurs des 47 sélairieurs qui ont combattu et repoussé 600 Indiens dans plusieurs charges, et tuant 75 et garder cette position pendant 8 jours.

Nombre de soldats sont cités nommément comme ayant montré une bravoure extraordinaire en différentes occasions.

Nouvelles Diverses.

Baltimore, 17—Une convention de *délégués* des sociétés d'émigration dans les Etats-Unis, pour la promotion de l'émigration et la protection des émigrants, s'est réunie aujourd'hui. Les comités d'affaires ont été nommés et la convention s'est ajournée à lundi.

Marchés européens.

Frankfort, 17. Bons 78 1/4 à 78 3/8.

Paris, 17—Bourse ferme. Rentes 69 et 25.

Havre, 16 au soir—Coton plus ferme. 136 pour le tres ordinaire.

Marchés Américains.

Mobile, 17—Coton ferme. Vendu aujourd'hui 800 balles. Mid. 23 1/2. Reçu 394 balles. Exports 374.

New York, 17 — Coton ferme. Affaires actives. Vendu, aujourd'hui, 1600 balles. Middling 25 1/2 à 25 3/4. Farine moins active de 5 à 10 c en baisse. Mess Porc 28

Savannah, 17—Coton ferme et en bonne demande. Mid. 24 1/2. Vendu 400 balles. Reçu 1646. Exporté pour le cabotage 3103 balles.

Nouvelles des rivières.

Vicksburg, 17—Descendant le Rob. E. Lee à 2 h. P. M. Le Westmoreland, à midi. Le Lee est passé à 40 pieds au dessus de la marque des hautes eaux.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud Ouest, 17, 6 h. p. m.—Arrivé le navire espagnol Joaquin Sears, de la Havane, sur lest, le navire de Brême, Carl, avec des immigrants. Parti le steamer J. C. Harris.

(*Dépêches d'hier soir.*)

Charleston, 16—Un grand meeting a eu lieu hier soir pour entendre John Quincy Adams. M. Adams a dit qu'il était venu ici par invitation et qu'en conséquence il était libre de donner ce qui plaît le moins, tandis qu'en Nouvelle-Angleterre il avait dû se conformer à l'opinion du parti républicain avaient les mêmes sentiments. Alors vint le 13me amendement abolissant l'esclavage, amendement voté par tous les Etats du Sud Après quelques années le 14me amendement frappant d'incapacité politique les meneurs du Sud. Il pense que le peuple du Sud avait raison de le rejeter; il ne pouvait faire moins. M. Adams dit que le Nord avait toujours considéré les gens du Sud qui avaient été engagés dans la guerre, comme rebelles et quand le 15me amendement fut proposé, il pensait que la guerre, n'ayant aucun droit. Ils ne appellent à la Constitution, mais ce n'est pas leur Cônstitution, ils font combattre sur leur terrain la reconnaissance de la Nord regarde les Etats du Sud comme un territoire étranger. La grande difficulté maintenant entre les habitants du Nord et ceux du Sud n'est pas la différence d'opinion; elle est plus profonde et plus ancienne, elle est plus profonde que la différence d'opinion; elle est plus profonde que la différence d'opinion; elle est plus profonde que la différence d'opinion;